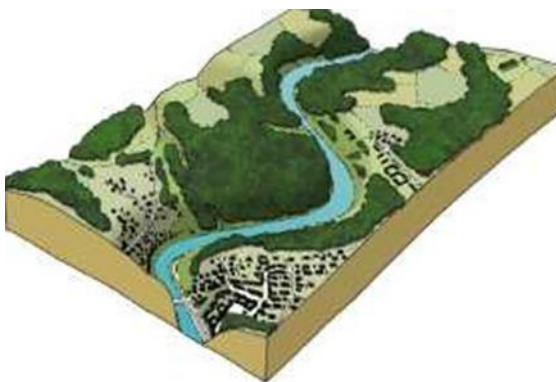
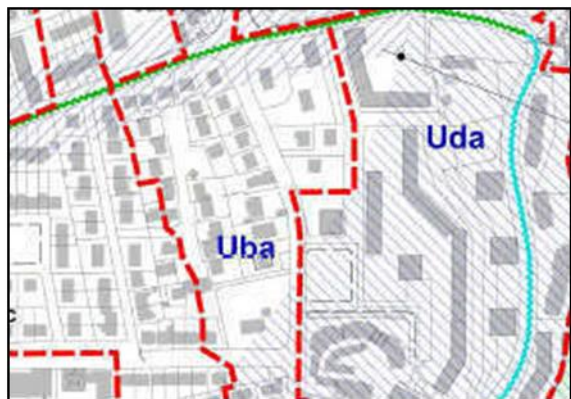




Groix

La prise en compte du paysage dans les documents de planification urbaine



Novembre 2019

- Une **étude paysagère** menée entre Octobre 2015 et Juin 2016 par le bureau d'études Collin/Urbea, en association avec l'ensemble des Maires du territoire de Lorient Agglomération.
- Deux objectifs principaux : **alimenter les PLU et le SCOT par une approche paysagère** et permettre une déclinaison opérationnelle sur les secteurs à enjeux.
- Un concours photo organisé en parallèle pour étudier les représentations du territoire.
- **12 PLU en révision générale** sur le territoire de Lorient Agglomération.
- **Enjeu** : faire du paysage un élément central des nouveaux PLU.
Passer d'un objet sensible à une déclinaison opérationnelle.

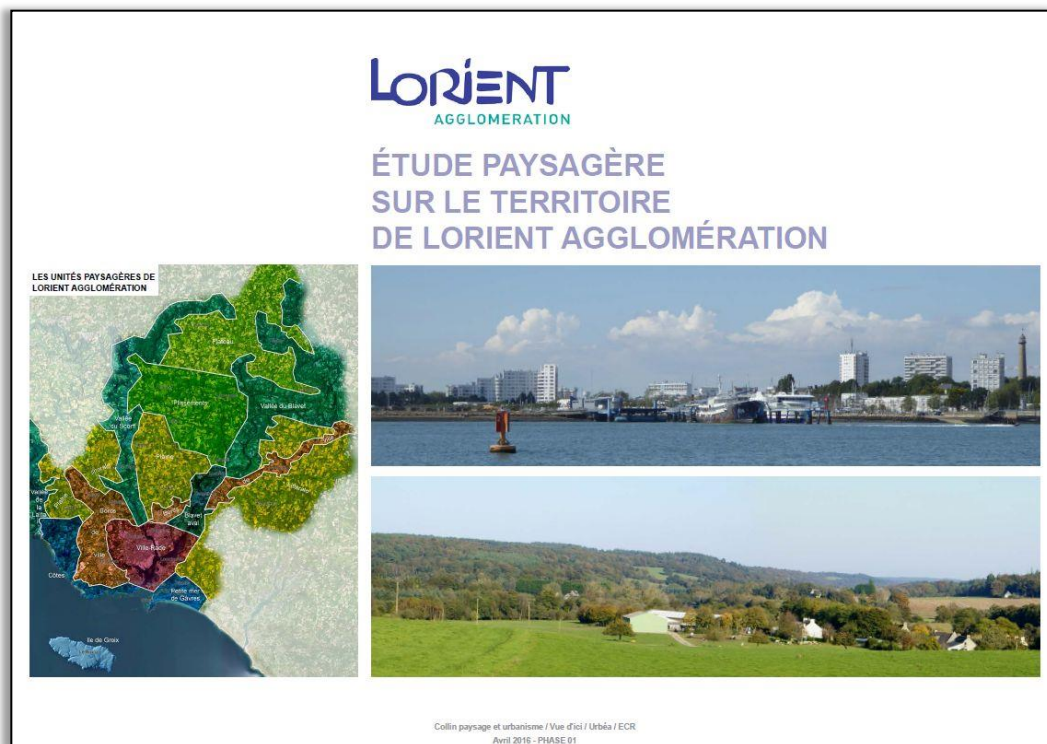


UNE BASE COMMUNE : L'ÉTUDE PAYSAGÈRE

Octobre 2015 à juin 2016
sur le territoire de Lorient
Agglomération

But global : identifier les paysages du territoire, penser les futurs aménagements en anticipant leur impact paysager, et ainsi construire les paysages de demain.

Enjeu : contribuer, par l'urbanisation, les continuités naturelles, par plus d'architecture, de paysage, à la caractérisation, la différenciation, la variété des espaces constituant le territoire.



NB : illustrations issues de l'étude paysagère.



UNE BASE COMMUNE : L'ÉTUDE PAYSAGERE

Paysage, quelle acception ?

→ *Perception / représentation*

→ *Composantes physiques*

- *Éléments géographiques, naturels et agricoles*
- *Aspects urbains, routes, secteurs d'activité*

→ *Articulation entre les paysages*

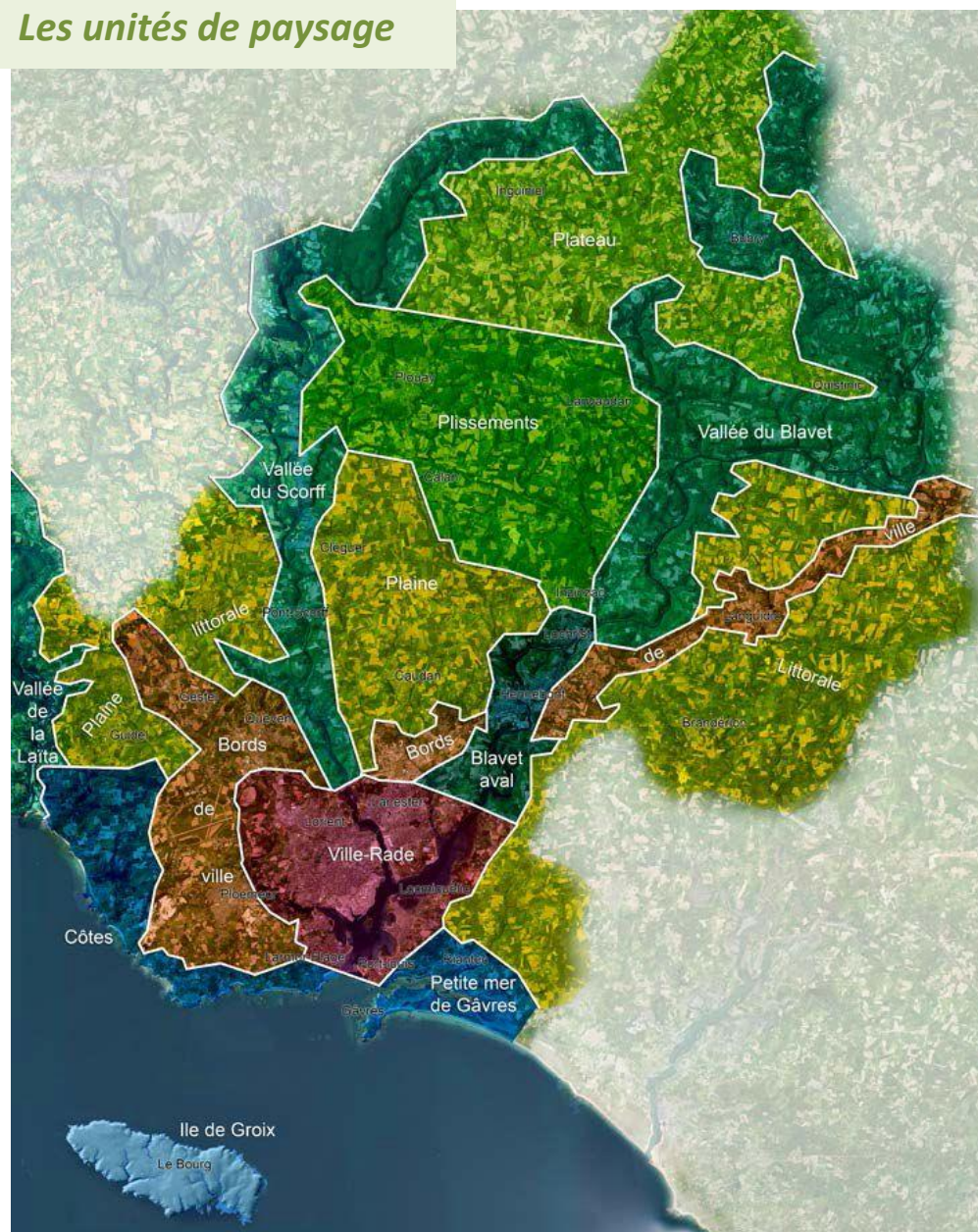
→ *Histoire des lieux*

→ *Appréhension cohérente du territoire*

→ *Dynamiques, mutations*

UNE BASE COMMUNE : L'ÉTUDE PAYSAGÈRE

Les unités de paysage



12 unités de paysage

- La ville-rade
- Les bords de ville
- Le blavet aval
- Les côtes, de Guidel-plages à Larmor-Plage
- La petite mer de Gâvres
- L'île de Groix
- Les plaines littorales
- Le plateau de l'Argoat
- Les plissements
- Les Vallées du blavet, du Brandifrou et de la Sarre
- La Vallée du Scorff
- La Vallée de la Laïta

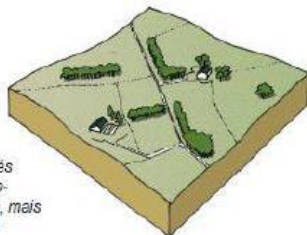
Les **points** sur lesquels **nous nous sommes appuyés** :

- Analyse des **grands paysages**, perception des reliefs des effets de rebords, des points de vue remarquables.
- Compréhension des **grandes évolutions du paysage**.
- Prise en compte de la **banalisation** très forte des paysages (péri urbain, zones d'activités), dans les plaines et zones littorales notamment.
- Traitement des **lisières** : ville/ville, Ville/nature
- Relation au littoral, à l'eau.
- Evolution des formes urbaines**

ETUDE PAYSAGÈRE : CARACTÉRISATION DES DYNAMIQUES À L'OEUVRE

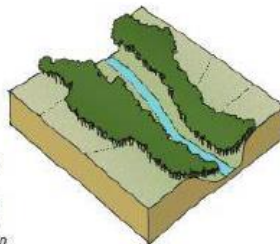
Plaines et plateaux agricoles

- Des étendues cultivées
- Des éléments bâtis dispersés
- Un réseau de haies et boisements structurant le paysage, mais souvent fortement remembré



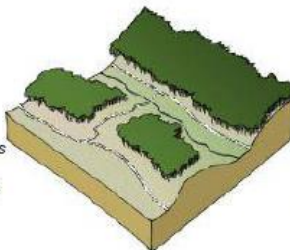
Grandes vallées

- Des coteaux et rebords souvent boisés
- Des cours d'eau plus ou moins lisibles et accessibles
- Des implantations urbaines sur les cours d'eau en partie Sud du territoire de Lorient Agglomération



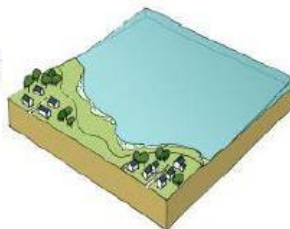
Plissements

- Des ondulations de terrain animant le paysage
- Des boisements surtout sur les hauteurs
- Des points de vue lointains en positions de crête



Sites côtiers

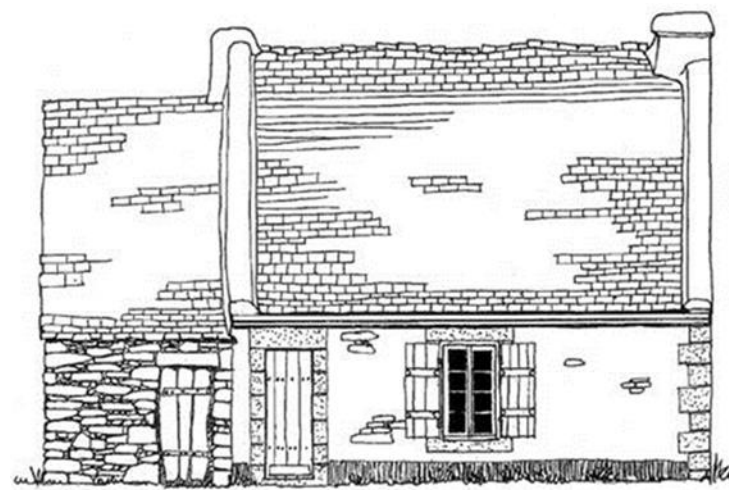
- D'importants développements urbains liés à l'attrait de l'océan
- Des paysages souvent accessibles et lisibles
- Des activités de tourisme fortement présentes



Source photographie : JP Ferrand

ETUDE PAYSAGÈRE : CARACTÉRISATION DU PAYSAGE BÂTI HISTORIQUE

ETUDE PAYSAGÈRE



Maison type de pêcheur, sans étage et avec annexe (Dessin d'Alain Joubert)

Deux enjeux principaux que nous avons re décliné dans tous les PLU :

- La **prise en compte du grand paysage** et de l'armature paysagère d'ensemble.
- Faire paysage aujourd'hui, c'est **contrer la banalisation**.

ETUDE PAYSAGÈRE



DÉCLINAISON DANS LES PLU : LE DIAGNOSTIC PAYSAGER

Dans chaque PLU, avant la présentation d'une synthèse communale de l'étude paysagère, les élus ont travaillé sur leurs propres représentations de ce dernier.

Quels sont pour vous les paysages les plus importants de Lanester?

Post-it vert : paysage préféré « seul »

Post-it jaune : paysage que vous aimez faire partager à vos amis

Post-it bleu : paysage préféré au quotidien (sur les trajets habituels par ex.)

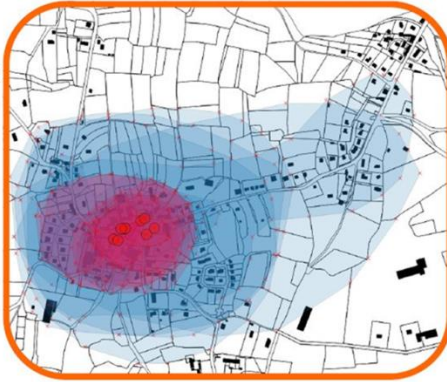
Post-it orange : paysage le moins apprécié dans la vie quotidienne

Post-it rose : paysage le moins apprécié sur la commune



DÉCLINAISON DANS LES PLU : LE DIAGNOSTIC PAYSAGER

Synthèse de la perception de la morphologie du bourg par les élus



Travail sur les cartes mentales, représentations de la Ville

L'unité paysagère de la Ville-rade Les typologies urbaines : Lanester, la ville étale

LE PAYSAGE



Quartier autour du presbytère Saint-Joseph dans les années 1970
Le tissu mixte de l'individuel, du petit collectif, de la maison bourgeoise est fondé sur un projet composé dont l'objet est de produire « un quartier ».

- Une organisation en quartiers (équipements ou commerces)
- L'aération par les boulevards : trame de voies principales larges par rapport aux modèles architecturaux proches de la maison de ville, malgré l'apparition ponctuelle d'immeubles collectifs



Lanester, rue Jean Jaurès
Paysage d'avenue en front continu bordé de maisons de ville évoluant petit à petit en immeubles. Certains rez-de-chaussée avec des commerces, activités ou services, notamment aux croisements de voies, contribuent à faire de cet axe une centralité linéaire.



Lanester, avenue Kessler Devillers
La mutation des boulevards initialement bordés de maisons de ville et de petits collectifs des années 1930 offre l'opportunité d'élever d'un étage le projet global : en fond de perspective, les tours permettent de donner une échelle à la fois plus urbaine et plus proche. Elles présentent par ailleurs l'avantage de conserver un rapport à la rue.



Lanester, rue Louis le Hon
Illustration de la mixité urbaine et sociale résultant d'un complément de programme récent (petite unité d'habitation intermédiaire sur 3 niveaux) associée à deux programmes anciens de maisons jumelles à gauche et de collectifs au fond.

- Paysage de la mixité urbaine et sociale
- Des façades urbaines peu présentes sur les rivières



Réinterprétation étude paysagère au sein du diagnostic PLU.

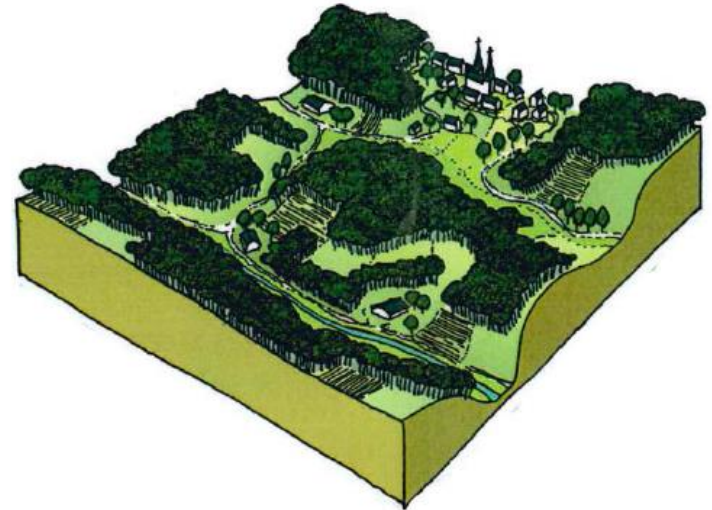


En alternance avec la présentation des enjeux relevés par l'étude

DÉCLINAISON DANS LES PLU : LE DIAGNOSTIC PAYSAGER

Propositions de réflexion

- **Renforcer la proximité des vallées et vallons**
 - Développer l'accessibilité, la lisibilité, les continuités paysagères
 - Retrouver les ouvertures de fonds de vallée
- **Révéler les rebords de plissements**
 - Donner davantage accès aux positions de crêtes
 - Développer les parcours de promenade et les ouvertures visuelles
 - Mettre en scène certains points de vue
 - Retrouver, même partiellement, des espaces de landes et une gestion adaptée à ce milieu
- **Tisser les parcours paysagers du territoire**
 - Développer le réseau des chemins de randonnée pour connecter les atouts paysagers du territoire
 - Les articuler aux lieux de vie

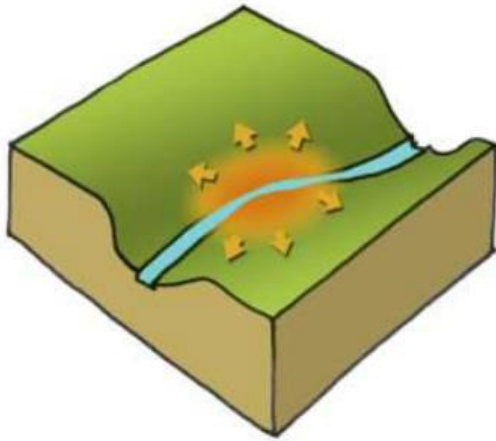


LORIENT
AGGLOMÉRATION

Réinterprétation étude paysagère au sein du diagnostic PLU.

DÉCLINAISON DANS LES PLU : LE DIAGNOSTIC PAYSAGER

Une **ville au bord de l'eau...**



- La rue fait office d'espace public, la rivière de dégagement visuel
- Nature au cœur de la cité, comme espace de référence
- Ouverture de perspectives visuelles
- Se présente comme village de tête de pont, bien exposé et facilement identifiable
- Paysage de tissus centraux de faubourg



L'alternat de couleur permet une identification plus aisée des unités qui composent la rue.



Réinterprétation étude paysagère au sein du diagnostic PLU.

DÉCLINAISON DANS LES PLU : LE PADD, EXPRESSION DU PROJET DE TERRITOIRE



ORIENTATION 2 : VALORISER LA RICHESSE DU TERRITOIRE FORTEMENT LIÉE À SON PAYSAGE ET À SON PATRIMOINE

Quistinic bénéficie d'une qualité paysagère indéniable, offrant aux visiteurs comme aux habitants une alternative aux paysages des communes littorales du sud du département. Ce territoire, aux reliefs très complexes combinant vallées et plissements, forme un ensemble paysager remarquable à l'échelle de Lorient Agglomération. Il convient donc de préserver et valoriser les composantes de ce paysage en étant tout particulièrement attentif à son accessibilité, sa lisibilité ainsi qu'aux continuités paysagères, et ce, autant en campagne que dans les secteurs bâtis.

1. Garantir la qualité paysagère du territoire

La commune souhaite préserver l'ambiance rurale de son territoire. Considérer la nature et les espaces bâtis comme un tout paysager indivisible, oblige à appréhender conjointement le développement urbain et économique et l'environnement naturel à proximité.

Le relief et les points de vue

Le relief de Quistinic, composé de plateaux et de rebords orientés ouest-est, reste singulier au sein des communes de Lorient Agglomération. Il est souvent évoqué tel un relief de montagne qui offre des points de vue remarquables vers le sud et la vallée du Blavet. La mise en valeur et le maintien de ces points de vue est à favoriser dans la mesure où ces panoramas participent, entre autre, de la fréquentation touristique de la commune.

Les points de vue à préserver ou à valoriser sont identifiés. La commune s'attache à permettre la conservation des panoramas du bourg vers la nature mais également depuis la nature vers le bourg. Ainsi, on remarque l'image particulièrement valorisante du bourg à partir du Glayo : on remarque sa position sommitale et on distingue nettement ses deux clochers qui se découpent sur le fond du ciel.

En conséquence, l'acceptation des futurs projets d'aménagement sera conditionnée à la préservation et la valorisation de certaines perspectives clairement identifiées.

L'ouverture des vallées et vallons

Le réseau des vallées et vallons à Quistinic, à cause d'un relief de plissements, forme un ensemble complexe tel un labyrinthe. Il convient de redonner un peu de lisibilité à ce paysage « mystérieux ».

Des perspectives et des axes visuels à aménager sur les fonds de vallées sont identifiés qui permettront des ouvertures et percées dans la végétation autour de lieux singuliers (Bas de Poul Fetan vers le Blavet par exemple).

Le retour au pâturage dans ces secteurs peut aussi présenter un intérêt dans la mesure où on peut ainsi défricher ou éviter l'enfrichement des fonds de vallées et vallons.

De même, à partir du réseau routier, il est intéressant de retrouver des vues sur ces fonds de vallées et les cours d'eau.

La commune souhaite sensibiliser sa population à l'entretien des espaces boisés qui empêchent les vues lointaines alors que la commune bénéficie d'un relief particulièrement favorable aux panoramas lointains.

La protection des corridors et réservoirs écologiques, identifiés au SCoT et dans la trame verte et bleue du territoire, fait également partie des préoccupations environnementales majeures de la commune. Elle s'attache à mettre en œuvre des outils qui garantissent leur préservation.

Enfin, la commune a également choisi de ne pas classer systématiquement en espace boisé (EBC) les bois et forêts situés immédiatement à proximité des secteurs « fermés » pour en faciliter ainsi l'entretien.



DÉCLINAISON DANS LES PLU : QUELS OUTILS OPÉRATIONNELS ?

- Les **nouveaux règlements** loi ALUR permettent de mettre en œuvre des règles **qualitatives**.

Plusieurs possibilités pour décliner la thématique paysagère

- Le **règlement graphique** (cônes de vue, paysages à préserver, jardins, vergers, trame verte, arbres remarquables, bâtiments remarquables...). Essentiellement des **outils de préservation**.

Lien de conformité avec les Autorisation Droit des Sols

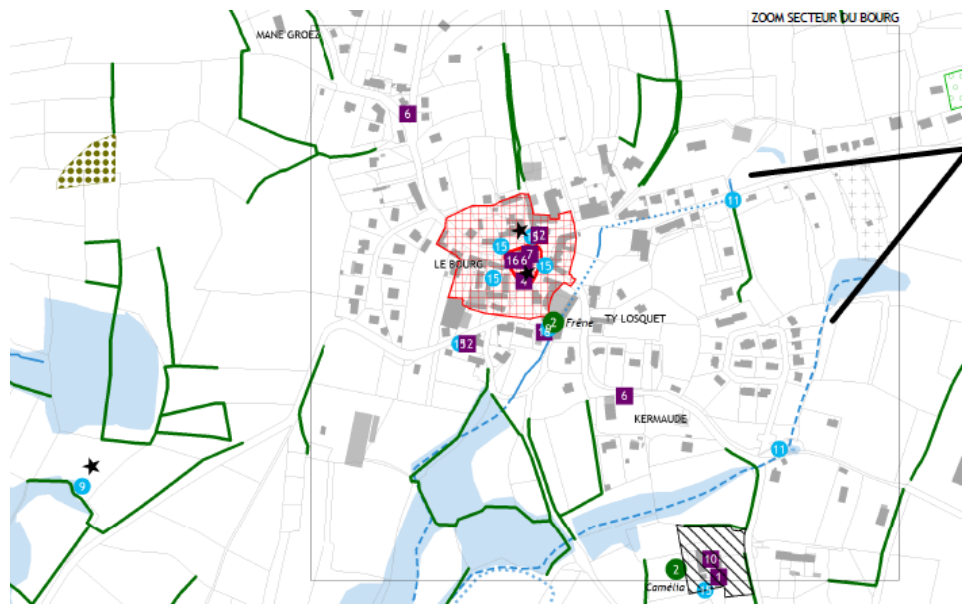
- Le **règlement écrit** : gabarits et formes urbaines. Quelle exigences pour la ville de demain, formes urbaines, clôtures, quelles écritures ? Quelle évolution des zonages pavillonnaires ? *Lien de conformité avec les ADS.*

DÉCLINAISON DANS LES PLU : QUELS OUTILS OPÉRATIONNELS ?

- Les **Orientations d'Aménagement et de Programmation sectorielles**, préfigurent l'aménagement d'un quartier. Essentiellement des **outils de composition urbaine** . *Lien de compatibilité avec les autorisations droit des sols*
- Les **Orientations d'Aménagement et de Programmation thématiques**: OAP paysage, cadre de vie, biodiversité. *Lien de compatibilité, essentiellement un outil pédagogique.*

DÉCLINAISON DANS LES PLU : LE RÈGLEMENT GRAPHIQUE

- Plusieurs articles peuvent être utilisés : L151-19, L151-23 essentiellement pour le paysage.
- L'inconstructibilité ! : zone N /Emplacement réservé (ER jardin public par exemple)



LEGENDE	
★	Monument historique
[Red grid]	Servitude relative aux sites classés : Eglise et cimetière
[Red grid]	Servitude relative aux sites inscrits : Centre du bourg
~	Cône de vue
●	Patrimoine lié à l'eau
■	Patrimoine bâti
[Hatched box]	Ensemble bâti remarquable
●	Arbre remarquable
—	Talus ou haie remarquable à préserver
[Yellow dots]	Lande
[Green dots]	Petit boisement isolé
[Green box]	Verger

N°	Petit patrimoine
1	Ancien presbytère
2	Arbre remarquable
3	Bélier
4	Calvaire
5	Chapelle
6	Croix
7	Eglise
8	Escalier
9	Fontaine
10	Four à pain
11	Lavoir
12	Niche à chien
13	Piliers d'entrée du château
14	Pont romain
15	Puits
16	Stèle
17	Tunnel



Lien de conformité : zonage et prescriptions graphiques

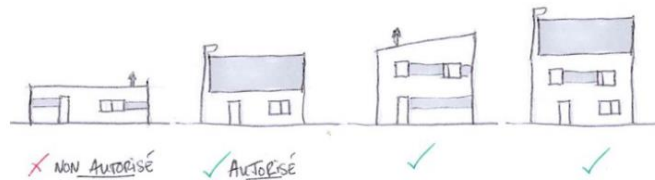
DÉCLINAISON DANS LES PLU : LE RÈGLEMENT ECRIT

Des possibilités nombreuses d'écriture de la règle qualitative, un **objectif** : la qualité du bâti : habitat, agricole, ZA et des lisières (clôtures, traitement de l'interface)

ARTICLE AU6 - ARCHITECTURE ET PAYSAGE DES ESPACES BÂTIS

Les constructions à destination d'habitat doivent respecter les dispositions suivantes :

- Le gabarit du volume principal de construction ne peut être inférieur à 2 niveaux.



En secteur Ub

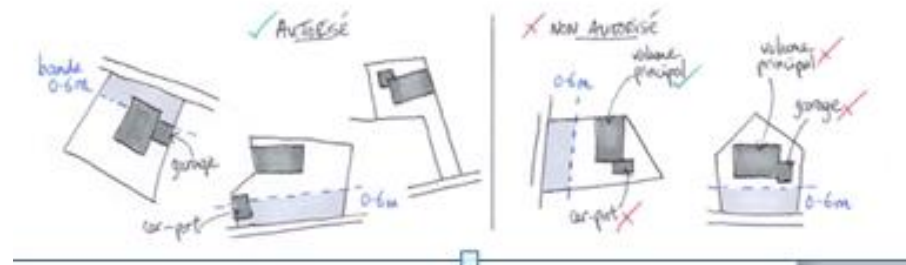
Le volume principal doit être implanté dans une bande de 0 à 6 m. par rapport aux voiries et emprises publiques. Dans le cas de fronts bâtis continus sur rue, la construction doit prendre appui sur la ligne d'implantation dominante.

Alternativement : pour des raisons d'ensoleillement et de desserte, des implantations différentes (nord ou est par exemple) sont permises pourvu que le volume principal soit implanté sur au moins une limite de la parcelle.

Les volumes couverts dédiés au stationnement sont implantés dans une bande de 0 à 6m par rapport aux voiries et emprises publiques.



Par ailleurs, lorsque la configuration de l'unité foncière ne permet pas d'implantation par rapport aux voiries et emprises publiques (parcelle divisée en second rang par exemple), il n'est pas fait application des règles précédentes : le volume principal doit cependant être implanté sur au moins une limite.



DÉCLINAISON DANS LES PLU : LE RÈGLEMENT ECRIT

QUALITÉ DES ESPACES NON BÂTIS (ARTICLES U7 à U8)

ARTICLE U7 - BIODIVERSITÉ ET ESPACES LIBRES

Les espaces de pleine terre* doivent représenter un certain pourcentage de la superficie du terrain d'assiette du projet, comme précisé à l'article G7 des Dispositions générales du présent règlement.

Les opérations d'aménagement d'ensemble (habitat, activités, équipements) doivent intégrer, en rapport avec leur importance, des espaces libres*, qui concourent à :

- une ambiance paysagère de qualité, notamment par l'alternance de strates herbacées, arbustives et arborées ;
- la constitution de lieux de vie et de lien social, notamment par des aménagements adaptés à l'accueil de publics.

L'aménagement de voies partagées et paysagées peut tenir lieu d'espace libre remplissant ces objectifs.

Alternativement, en cas de proximité avec un espace naturel ou paysager accessible au public et/ou d'impossibilité technique dûment justifiée, il pourra être dérogé à l'obligation d'intégration d'espaces libres dans l'opération dans la mesure des objectifs déjà remplis par ailleurs., et à la condition d'aménagement de connexion douce entre l'opération et l'espace naturel ou paysager.



QUALITÉ DES ESPACES BÂTIS

ARTICLE 4 IMPLANTATION* DES CONSTRUCTIONS

L'article 4 fixe les règles concernant l'implantation* des constructions en fonction du tissu urbain existant ou des éléments de paysage existant dans la zone à aménager. Il comprend les sous-chapitres suivants :

1. Constructions nouvelles
2. Interventions sur l'existant

ARTICLE 5 HAUTEURS & GABARITS

L'article 5 fixe les règles concernant les hauteurs de constructions autorisées. Les deux sous-chapitres sont identiques à ceux de l'article 4 :

1. Constructions nouvelles
2. Interventions sur l'existant

ARTICLE 6 ARCHITECTURE ET PAYSAGE DES ESPACES BÂTIS

L'article 6 fixe les règles relatives à l'insertion urbaine, paysagère et architecturale des constructions. Il comprend les deux sous-chapitres suivants :

1. Architecture
2. Clôtures

DÉCLINAISON DANS LES PLU : LES OAP

OAP3. L'HÔPITAL

LORIENT
AGGLOMÉRATION



- 3 grands axes de liaison au site
- points de vue à mettre en valeur
- chemin doux à compléter
- continuités haut-bas à renforcer ou créer
- secteur de vigilance archéologie
- accès VL principal
- angle stratégique /restituer la placette
- bâti patrimonial à réhabiliter
- mur et soutènement de l'enclos de la Basilique à conserver
- principe d'extension du bâti avec stationnement en rez-de-jardin
- perméabilité vers la Place de Gaulle
- aménagement d'espace public
- front végétal à conserver
- coeur d'îlot paysager
- stationnement paysager cantonné

PROGRAMMATION : 1 ÉQUIPEMENT PUBLIC (CULTUREL...)
2 PROGRAMME MIXTE 3 LOGEMENT 4 TERTIAIRE/SERVICES

Exemple d'OAP sur la commune d'Hennebont, Lorient agglomération

DÉCLINAISON DANS LES PLU : LES OAP

OAP # 1. «Korrigans»

Enjeux

Apporter une typologie de quartiers à Quistinic innovante vis-à-vis de son territoire

Compléter la tâche urbaine de Quistinic par des extensions urbaines mesurées, justifiées par des aménagements de qualité

Se servir du paysage représentatif comme socle de l'aménagement

Création de jardins partagés

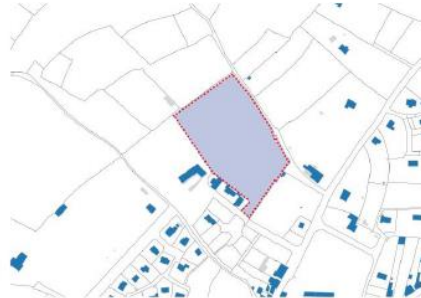
Programmation

Périmètre d'opération : 1,2 ha
Emprise comptable max : 1 ha

Réceptivité totale : 17 – 18 logements
Densité : 17 logements/ha

Logements sociaux : 25% soit 4 logements env.

Opérations d'ensemble obligatoires



«Korrigans»



- Eco constructions possibles
- Typologies architecturales diverses
- Voiries partagées
- Espaces paysagers rôle pédagogique
- Zone de stationnements mutualisés

Exemple d'OAP sur la commune de Quistinic, Lorient agglomération

DÉCLINAISON DANS LES PLU : LES OAP SECTORIELLES

OAP # 4. «Beg-er-Lann»

Orientations

Urbanisme

Le projet vient chercher ses règles d'urbanisme à travers le paysage existant et un aménagement paysager linéaire venant créer un parcellaire en bandes.

L'accès à la zone se fait depuis la rue de Beg-er-Lann à l'ouest et par le sud au niveau des équipements (école, stade, salle polyvalente...).

Création de placettes avec revêtements de sols différents, zone ombragée par des hautes tiges ...

Paysage & Energie

L'ensemble de l'aménagement doit être tourné vers les espaces verts du site (haies bocagères, regroupement d'arbres, topographie...) et agrémenté par une trame linéaire d'arbres guidant le piétons vers les différents équipements et le bourg de Calan.

Architecture

Trois typologies différentes souhaitées :

- Logements collectifs et intermédiaires : Chaque logement bénéficie d'un espace extérieur ou semi-extérieur mis en valeur par un traitement architectural (matériau, couleur...) Il est recommandé de gérer une partie des stationnements en rez-de-chaussée des constructions aux abords des rues, Un espace central de respiration en cœur d'îlots uniquement pour les circulations douces
- Maisons individuelles en bandes regroupées autour de placettes L'implantation des maisons en lots libres doit s'accrocher à au moins une limite parcellaire, les constructions secondaires (Carpports, garage, abri de jardin...) sont situées depuis l'accroche de la voirie
- Maisons jumelées et mitoyennes, regroupées autour d'un espace central (jardins partagés, lieu de vie conviviale et ludique)

Exemple de traduction de l'OAP



Exemple d'OAP sur la commune de Calan, Lorient agglomération

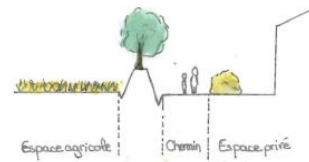
DÉCLINAISON DANS LES PLU : LES OAP THEMATIQUES

- Des OAP thématiques cadre de vie et biodiversité ont été mises en place sur les communes pour traiter de manière **transversale de la question du paysage**.
- Une OAP thématique Zone d'activités est également en cours de construction sur ce sujet.

Action 2 : Composer les lisières en franges agricoles

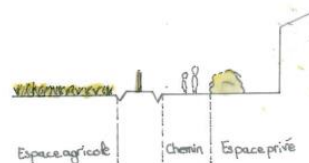
Les lisières agricoles sont des espaces de transition entre la ville et la campagne. Ces interfaces sont particulièrement présentes sur le territoire agricole de Lanvaudan. Elles constituent une limite à l'extension de l'urbanisation et doivent être qualifiées au sens de valoriser. Elles sont en effet un réel atout paysager et profitent à la trame verte et bleue. Ces éléments doivent être pris en compte dans les divers traitements possibles de ces lisières.

En bord de chemin



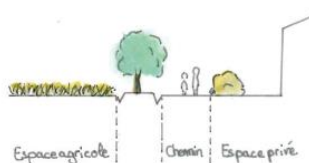
Les talus bocagers

- ✓ Les talus bocagers sont à privilégier car ils constituent des masques végétaux et des réservoirs de biodiversité;
- ✓ Parallèles à la pente, les talus permettent de bloquer le ruissellement de l'eau;
- ✓ Perpendiculaires à la pente, ils permettent l'écoulement de l'eau.



Les poteaux

- ✓ Néanmoins de simples poteaux peuvent parfois suffire, notamment pour profiter du paysage agricole, par exemple lorsqu'il s'agit d'une prairie...



Les plantations

- ✓ De simples plantations peuvent contribuer au paysage et à enrichir la biodiversité;
- ✓ Planter des arbres fruitiers permet de joindre l'utile (nourriture pour les animaux) à l'agréable (pour les piétons).



Exemple d'OAP thématique cadre de vie sur Lanvaudan

DÉCLINAISON DANS LES PLU : LES OAP THEMATIQUES

Action 2 : Composer les lisières en franges agricoles

En fond de parcelles



Frange avec boisement

- ✓ Les arbres remarquables existants sont à préserver;
- ✓ Une lisière composée d'arbres de hautes tiges permet une lecture agréable et aérée du paysage;
- ✗ Grillager le tour de sa parcelle nuit au passage de la faune et à la beauté du paysage.



Frange avec haie bocagère

- ✓ Les haies aérées laissent passer la petite faune et profitent au paysage;
- ✓ La diversité des plantations en terme de feuillage et de hauteur multiplie les habitats naturels;
- ✗ Éviter les essences exotiques ou invasives.



Frange avec clôture

- ✓ Éviter les clôtures trop imposantes;
- ✓ Un espace entre le sol et la clôture doit être ménagé pour laisser passer la petite faune;
- ✗ Éviter les clôtures en matière plastique.

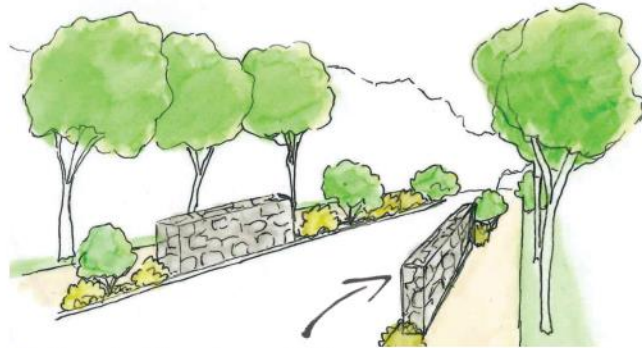


Exemple d'OAP thématique cadre de vie sur Lanvaudan

DÉCLINAISON DANS LES PLU : LES OAP THEMATIKES

Action 5 : Sécuriser et qualifier les entrées de bourg

Matérialiser l'identité du bourg par des symboles



✓ Intégrer des éléments caractéristiques de Lanvaudan, comme des murs en pierre, de la chaume, de l'ancienne gare...

Intégrer de la signalétique



- ✓ Contribuer à sécuriser le lieu (exemple : radar pédagogique).
- ✓ Préférer des éclairages mi-hauts, équipés de détecteurs ou des poteaux réfléchissants. Ces équipements profitent aux espèces nocturnes et permettent de réaliser des économies d'énergie.



Exemple d'OAP thématique cadre de vie sur Lanvaudan

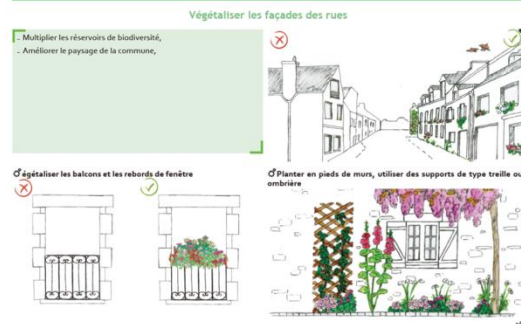
DÉCLINAISON DANS LES PLU : LES OAP THEMATIQUES

Préserver la biodiversité ?

La biodiversité est particulièrement présente sur la commune de Riantec. Son territoire entre terre et mer est caractérisé par une zone périurbaine rural et agricole dont les boisements et zones humides s'intègrent parfois au centre bourg plus urbanisé. L'OAP biodiversité permet d'apporter des solutions concrètes quant à l'amélioration du cadre de vie naturel de la commune. La biodiversité est indispensable car elle conditionne notre survie à travers les biens et services qu'elle fournit: apport paysager, régulation du climat et des risques naturels, amélioration de la qualité de vie et ressource essentielle pour l'ensemble des espèces dont l'Homme fait partie.



Apporter des éléments ponctuels de nature

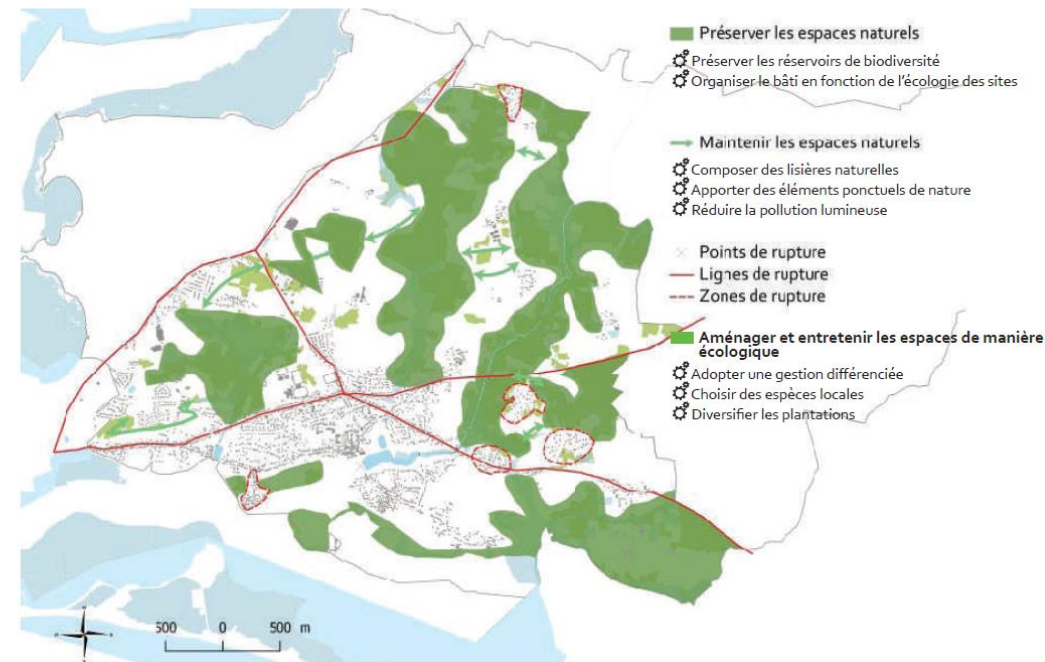


Planter des arbres fruitiers et des aromates



Penser aux plantes à fleurs pour les insectes pollinisateurs

Carte de la trame verte et bleue



Exemple d'OAP thématique biodiversité sur Riantec

Et après ?

En amont

- Sensibilisation au paysage
- Étude et diagnostic paysager

planification

- Intégration de la thématique paysage dans les PLU
- 2 niveaux d'action dans la planification : règlement et pédagogie

Et sur le terrain?

- De nombreuses déclinaisons opérationnelles complémentaires
- Le lancement d'une expérimentation sur la trame verte urbaine

Un constat paysager et écologique paradoxal pour les emprises urbaines

D'un point de vue paysager :

- une proximité immédiate entre les grandes entités urbaines et les espaces naturels remarquables,
- une faible reconnaissance paysagère des milieux urbains,
- des ruptures paysagères parfois brutales au niveau des franges urbaines, malgré une proximité immédiate avec de grandes entités naturelles.



➔ Un paysage urbain à réaffirmer et à reconnecter au contexte environnant, tant à l'intérieur des emprises urbaines qu'à l'interface avec les espaces naturels.

Un constat paysager et écologique paradoxal pour les emprises urbaines

D'un point de vue écologique :

- une biodiversité hétérogène et fragile, fortement marquée par les activités humaines,
- une nature peu connue ni reconnue malgré sa fréquentation quotidienne par une part importante de la population,
- une source de qualité du cadre de vie et un support de continuités écologiques.

➔ Une biodiversité urbaine à identifier et valoriser pour favoriser sa prise en compte dans l'organisation et la gestion des milieux urbains.



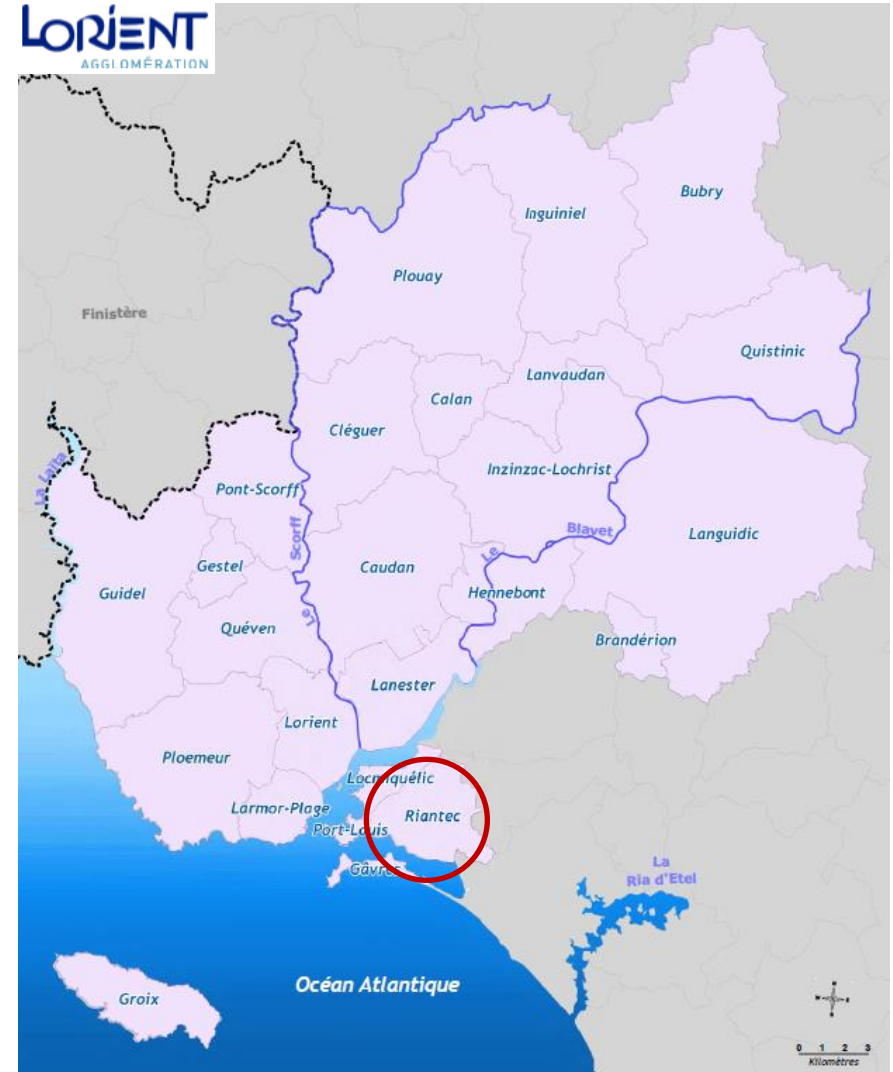
Un milieu urbain, deux espèces à enjeux :

- *le Petit Scirpe, espèce rare à l'échelle du Morbihan*
- *l'herbe de la pampa, espèce exotique envahissante avérée*

L'expérimentation « Nature en ville » sur la commune de Riantec

Un contexte propice à l'expérimentation :

- Une commune dont l'emprise urbaine est en lien avec plusieurs éléments naturels d'importance : la Petite Mer de Gâvres, la Croizetière, le Riant.
- Un PLU en cours de révision, comprenant une OAP « Cadre de vie » englobant qualité de vie et biodiversité
- Des attentes formulées par les élus, notamment au sujet des services écosystémiques

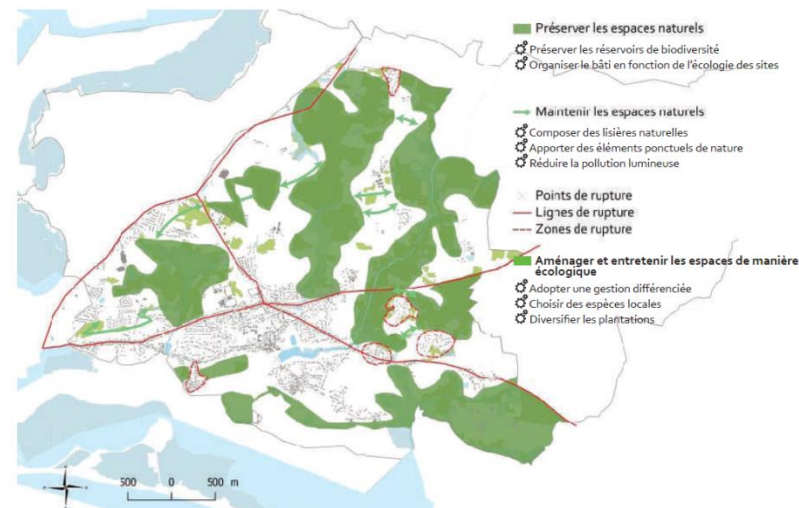


DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE : LA NATURE EN VILLE DE RIANTEC

Étape 1 : Identifier les composants de la nature en ville

- SIG
- Données existantes
- Inventaires naturalistes

Carte de la trame verte et bleue



			Liste rouge Bretagne		
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Espèces TVB Bretagne	Nicheur	Migrateur	Responsabilité régionale Nich/Migr.
Espèces des milieux forestiers					
Geai des chênes	<i>Camulus glandarius</i>	-	LC	-	1 / -
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	-	VU	DD	2 / na
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	-	LC	NA	1 / na
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	-	LC	DD	1 / na
Espèces de bocage et de forêts					
Bouvreuil pivotine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	x	VU	NA	3 / na
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	-	LC	DD	1 / na
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	x	LC	DD	2 / na
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	-	LC	DD	1 / na
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	-	EN	DD	3 / 2
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	-	LC	-	1 / -
Tarin des aulnes	<i>Spirus spinus</i>	-	-	DD	- / 2
Espèces des milieux ouverts et semi-ouverts					
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	-	NT	DD	1 / na
Cisticole des junces	<i>Cisticola juncidis</i>	-	LC	NA	1 / na
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	x	LC	DD	2 / na
Pipit farlouise	<i>Anthus pratensis</i>	x	VU	DD	3 / 2
Espèces des milieux aquatiques					
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	-	LC	DD	1 / na
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	-	LC	LC	2 / 2
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	-	LC	LC	1 / 1
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	-	LC	DD	1 / na
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	-	LC	DD	2 / na
Hirondelle de rivage	<i>Picaria riparia</i>	-	LC	DD	1 / 2
Martin pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	-	LC	-	1 / 1



DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE : LA NATURE EN VILLE DE RIANTEC

Étape 2 : Déterminer les enjeux pour élaborer un plan de gestion

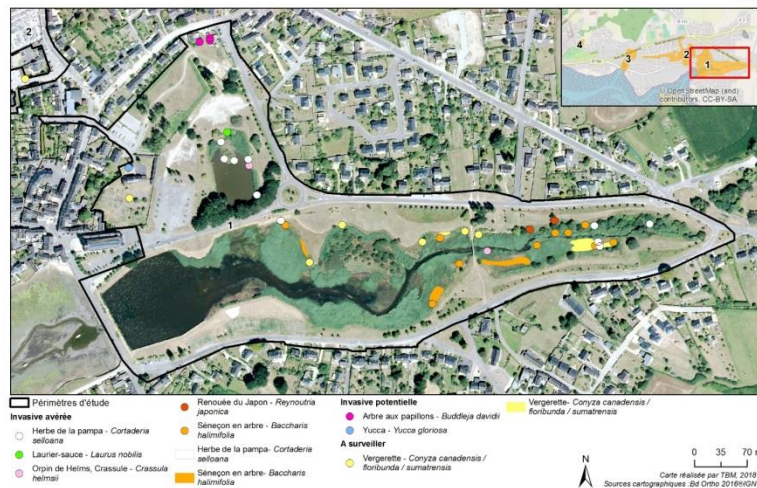
- Espèces et habitat particuliers
- Pressions humaines
- Continuités écologiques urbaines

LIORIENT
ASSOCIATION

Type de dégradation des habitats - secteur 1
Inventaire et expérimentation "Nature en ville" sur la commune de Riantec



Espèces végétales exotiques et envahissantes - secteur 1
Inventaire et expérimentation "Nature en ville" sur la commune de Riantec

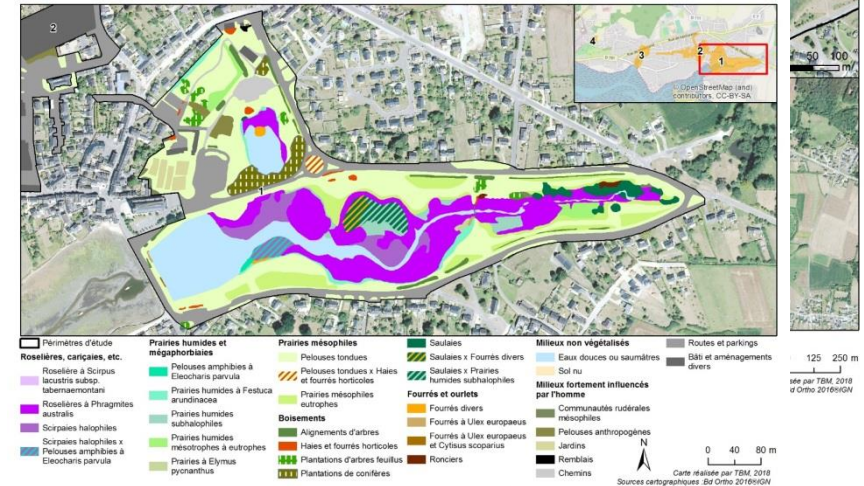


LIORIENT
ASSOCIATION

Flore patrimoniale
Inventaire et expérimentation "Nature en ville" sur la commune de Riantec

LIORIENT
ASSOCIATION

Habitats naturels - secteur 1
Inventaire et expérimentation "Nature en ville" sur la commune de Riantec



LIORIENT
ASSOCIATION

Enjeux globaux - secteur 1
Inventaire et expérimentation "Nature en ville" sur la commune de Riantec



Le paysage et la biodiversité : Une démarche globale, pour une réponse complète

Etude paysagère / Atlas de la biodiversité / étude des continuités écologiques



Planification

Intégration itérative
dans les PLU

Diagnostic

Règlement

OAP

Définition des stratégies
intercommunales

Opérationnel

Mise en place de plans de
gestion vertueux

Stratégie et actions de lutte
contre les invasives

Expertises aux phases de
conception et de
réalisation d'aménagements

Élaboration d'un plan
d'actions opérationnelles

Sensibilisation

Publication d'un livre
sur le paysage

Atlas de la biodiversité

Inventaires participatifs

Ateliers pédagogiques

Mobilisation de groupes
communaux